



MW

Préavis n° 34
23 décembre 2002

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

**une demande de crédit d'investissement de fr. 446'000.-- pour la
rénovation de l'infrastructure de la Rue des Thermes.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Infrastructure

Par le présent préavis, la Municipalité demande à votre Conseil le crédit nécessaire pour entreprendre au printemps 2003 les travaux de rénovation de l'infrastructure de la Rue des Thermes. Par infrastructure, on entend tous les équipements souterrains d'une rue, à savoir les conduites d'eau, de gaz, d'électricité y compris l'éclairage public, les canalisations d'eau usée et d'eau de surface.

Cette rénovation est rendue nécessaire par la vétusté des installations d'une part et, par le développement du quartier auquel la commune doit assurer de bonnes conditions d'alimentation en énergies, d'autre part. Relevons à ce propos que les nouveaux immeubles déjà construits sont actuellement alimentés par des raccordements provisoires.

Superstructure

La rénovation de la superstructure de la Rue des Thermes est prévue en 2005. Par superstructure, on entend les équipements de surface de la rue, à savoir le revêtement de la chaussée et les trottoirs. D'ici à 2005, un revêtement provisoire équipera la Rue des Thermes après la rénovation de son infrastructure. La Municipalité estime préférable de retarder l'aménagement définitif de la rue pour les raisons suivantes :

- La construction de plusieurs immeubles dans le quartier va impliquer un trafic de véhicules lourds, de véhicules à chenilles et de machines de chantier qui endommagent les chaussées et les bordures de trottoirs.

- Au carrefour de la Rue Gasparin, le tracé de la chaussée doit être adapté pour l'aménagement d'un trottoir et d'un giratoire, ce qui implique une procédure d'enquête et des mesures d'expropriation qui nécessitent beaucoup de temps pour aboutir.

Description des travaux

A chaque extrémité de la Rue des Thermes, les conduites ont été partiellement remplacées lors des travaux effectués à proximité immédiate. Les calibres de conduites sont de ce fait définis préalablement et il s'agit maintenant de compléter l'ébauche mise en place.

Eau et gaz

La conduite d'eau potable sera remplacée par une conduite en PE d'un calibre intérieur de 160 mm (extérieur 200), pression nominale de 10 bar selon la norme habituelle. La conduite est surdimensionnée car elle doit aussi assurer la liaison entre le quartier de l'hôpital et l'Avenue des Bains afin de garantir la distribution d'eau en cas de panne de part et d'autre du tronçon.

La conduite de gaz sera remplacée par une conduite en PE de même calibre. Elle servira aussi de liaison de secours en cas de panne de part et d'autre du tronçon.

Electricité et éclairage public

Des immeubles en construction dans le quartier sont alimentés en électricité par un raccordement provisoire à la station de l'Hôtel des Bains; En cas de panne, quatre immeubles dépourvus de raccordement de secours seraient privés d'électricité. L'installation d'un nouveau câble à la Rue des Thermes à partir de la Rue de Gasparin permettra de remédier à cette situation et d'assurer l'alimentation des immeubles existants et à construire. Le réseau d'éclairage public (câblage et luminaires) sera rénové pour améliorer la convivialité nocturne de la rue. 4 tubes, dont deux en attente, seront posés pour les deux réseaux (électricité et éclairage). Les tubes en attente sont destinés aux rénovations et raccordements futurs.

Collecteurs

Un collecteur d'eau de surface en PVC 315/250 sera créé conformément au plan à long terme des canalisations. Le collecteur sera posé sur un lit de pieux de bois destiné à assurer la régularité de la pente et sa durabilité. Un enrobage de béton (SIA type 4) sera mis en place de manière à protéger le collecteur de toute agression mécanique.

Un réseau de grilles pour récolter les eaux de pluie sera aménagé du côté qui borde le parc du Grand Hôtel des Bains. L'alignement des grilles suivra le tracé de la chaussée existante et sera adapté lors de la rénovation de la

superstructure en 2005. De l'autre côté de la chaussée, un modeste réseau de grilles existant sera maintenu provisoirement jusqu'à l'aménagement définitif de la rue. Les eaux récoltées sont acheminées à un "exutoire" existant à proximité de l'abribus du Chemin des Roses.

Le collecteur de la Rue des Thermes sera prolongé d'environ 75 mètres dans la rue de Gasparin pour rejoindre un tronçon en attente et y déverser ses eaux. Trois chambres de contrôle et une chandelle (en prévision d'un branchement futur), réparties sur la longueur du tronçon, seront aménagées.

Au remblayage des fouilles, la fondation de la route sera remise en état soigneusement avec des matériaux de qualité.

Financement

Le devis des travaux, TVA incluse, se présente comme suit :

DESIGNATION	COÛTS	TOTAL PARTIEL	TOTAL GENERAL
Réseau d'eau potable			
Génie civil	66'000.-		
Appareillage	10'000.-		
Intérêts intercalaires	800.-	76'800.-	
Réseau de gaz			
Génie civil	60'000.-		
Appareillage	10'000.-		
Intérêts intercalaires	800.-	70'800.-	
Réseau électrique BT			
Génie civil	20'000.-		
Appareillage	71'000.-		
Intérêts intercalaires	1'100.-	92'100.-	
Eclairage public			
Génie civil	12'000		
Appareillage	14'000.-		
Intérêts intercalaires	300.-	26'300.-	266'000.-
Collecteur ES	180'000.-	180'000.-	180'000.-
TOTAL GENERAL			446'000.-

Ce devis a été établi sur la base des coûts moyens que nous connaissons. Un subside ECA de fr. 8'000.-- est escompté pour les travaux sur le réseau d'eau.

La dépense de fr. 70'800.-- relative au réseau de gaz et la dépense nette de fr. 68'800.-- relative au réseau d'eau seront amorties en 30 ans au plus. La dépense de fr. 92'100.-- concernant le réseau électrique BT et celle de fr. 26'300.-- concernant l'éclairage public seront amorties en 20 ans au plus. La dépense de fr. 180'000.-- concernant l'évacuation des eaux de surface sera

amortie par le fonds d'épuration des eaux (compte no 928.1405) dont le total au 31.12.01 s'élevait à fr. 1'189'186.--.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 26'600.--; elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 6'100.--, les amortissements, fr. 10'600.--, et les frais d'entretien des réseaux, fr. 8'900.-- (2 %).

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre la rénovation de l'infrastructure de la Rue des Thermes;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 446'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense de fr. 266'000.-- concernant les travaux de rénovation des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et d'éclairage public sera imputée dans le compte no 8190 et la dépense de fr. 180'000.-- concernant des travaux de rénovation des collecteurs sera imputée dans le compte no 1489;

Article 4.- : La dépense concernant les réseaux d'eau et de gaz sera amortie en 30 ans au plus et celle concernant les réseaux d'électricité et d'éclairage public en 20 ans au plus. La dépense relative aux collecteurs sera amortie par le fonds d'épuration des eaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexes : 2 plans

Délégués de la Municipalité : Monsieur Marc-André Burkhard
Monsieur Charles Forestier